



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☎ 03.22.95.16.81
@ : omeurillon@somme.fff.fr

Saison 2018/2019

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U18 FUTSAL (JOUEURS NES EN 2001, 2002)
«Sélection Départementale U18 Futsal»

LIEU : MERICOURT

Salle Jules Ladoumègue, Avenue Jeanette Prin – 62680 MERICOURT

DATE : **Mercredi 27 FEVRIER 2019**

HORAIRE : RV à 9H45
(Matches de 10h30 à 17h00)

10 (dont 2 GB) JOUEURS CONVOQUES

SC ABBEVILLE(3)	DAOUDI Sam(A) – LHERMURIER Tom*(DC) – PELLISSIER Tanguy(GB)
RC AMIENS(1)	VASSEUR Gabin*(M)
MONTDIDIER AC(1)	POILLY Edouard*(DC)
RC DOULLENS(2)	FILS Arthur(DC) – HURIER Valentin*(A)
CAFC PERONNE(6)	DHOT Florian(DC) – DUPUIS Tom (M/ATT)
ESC LONGUEAU(4)	ANSEL Valentin(GB)
ENCADREMENT	MEURILLON Olivier (CTD)(06 80 44 31 11) – BOISSIER Emmanuel

Destinataires : Clubs, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes), Pt Commission Futsal

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	• FICHE DE RENSEIGNEMENTS COMPLETEE (CJ)
	• AUTORISATION PARENTALE (CJ)